



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/cha

*Fribourg, le 16 décembre 2011*

## Annexe Charte graphique

### Grand Conseil et Pouvoir Judiciaire

#### I. Règles générales

Mis à part le logotype spécifique des pouvoirs législatif et judiciaire et les informations contenues dans ce document, la charte graphique de l'Etat de Fribourg régit l'ensemble de l'identité visuelle.

#### II. Couleur

Des codes de couleur propres à chaque pouvoir ont été définis pour les publications de documents à caractère représentatif et pour les applications électroniques comme le site internet ou les présentations Powerpoint. Ci-dessous, les couleurs validées des deux Pouvoirs avec leurs définitions respectives.

GC

100 % 85 % 75 % 65 % 55 %



Pantone

Pantone 409

RVB

Rouge: 168 / Vert: 160 / Bleu: 153

Quadrichromie

Cyan: 0 / Magenta: 13 / Jaune: 15 / Noir: 45

Hexachromie

#8C7A77

PJ

100 % 85 % 75 % 65 % 55 %



Pantone

Pantone 7470

RVB

Rouge: 0 / Vert: 94 / Bleu: 110

Quadrichromie

Cyan: 95 / Magenta: 19 / Jaune: 25 / Noir: 52

Hexachromie

#397283

### III. Logotype

#### 1. Les éléments de base



#### 2. Taille de l'utilisation

Le logotype peut être utilisé dans différentes tailles selon le support et la fonction. Ces tailles sont les mêmes que celles décrites dans le manuel logotype (voir le chapitre «2.8 Tailles d'utilisation»).

Grand Conseil : Taille 100% soit 5.28 cm

Pouvoir Judiciaire : Taille 100% soit 5.98 cm

#### 3. La marge minimale

Pour conférer au logotype un impact maximal avec toutes les applications, une zone minimale a été définie. Elle a été appelée marge minimale ci-après. Aucun autre objet, comme par exemple du texte, une image, un logotype partenaire, un sous-logotype ou tout autre élément ne doit être placé dans cette zone.

Dans la matrice de construction originale, la marge minimale correspond à 6 unités. Une alternative est de prendre comme référence la hauteur de la dénomination bilingue «GRAND CONSEIL - GROSSER RAT » «POUVOIR JUDICIAIRE - GERICHTSBEHÖRDEN» dans la taille correspondante du logotype (voir le chapitre «2.8 Tailles d'utilisation»).



### IV. Papeterie

#### Exception en-tête

L'entête des pages suivantes ne contient pas de logotype « miniature ». Il est simplement fait mention de l'entité et de la pagination.

#### Exception technique

Police de caractère utilisée par le Pouvoir Judiciaire dans les documents de bureautique.

Les documents étant traités par le programme « Tribuna », la police de caractère est toujours l'Arial.

### V. Site Internet

Les sites internet des deux pouvoirs respectent la feuille de style /charte graphique des sites internet de l'Etat de Fribourg. Le code couleur défini (cf. pt. II) est appliqué et le logotype spécifique (cf. pt. III) remplace celui de l'Etat de Fribourg.